

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 10.10.2022 / 03

LUNDI 10 OCTOBRE 2022 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 38
Nombre de pouvoirs : 6
Absents sans pouvoirs : 25
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le 10 OCTOBRE, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 4 octobre 2022, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Jean-Claude BENARD, Mme Vanessa BONHOMME, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Thibault ECALARD, Mme Marianne FLORAT, Mr Fabrice FOUCHET, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Stéphanie MARTIN, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mr Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr François GILAS, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR.
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL.
- Mme Virginie LAURO, pouvoir à Mme Vanessa BONHOMME
- Mme Sandrine LECOQ, pouvoir à Monsieur Yohann-Cédric TELLIER.
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mme Brigitte MOREIRA.
- Mme Christine MOTTÉ.
- Mme Pascale PAYNEL.
- Mme Emilie PIEDNOIR.

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE.
- Mr Jack BOISJOLY.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Jérôme EDON.
- Mr Alain FOUQUET.
- Mr Mickaël FOUQUET.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnauld JÉRU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.
- Mr Jean TURQUETY.

Mme Edwige HAYS est désignée secrétaire de séance.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS LE MERCREDI ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2022/2023

La Commune de Livarot – Pays d’Auge souhaite continuer le centre de loisirs et pendant les vacances scolaires 2022/2023 sauf pendant les vacances de Noël et ajouter le mercredi. L’accueil des enfants se fait de 3 ans à 12 ans inclus. Le règlement intérieur et le projet éducatif ont été adaptés pour l’année scolaire 2022/2023, les conditions de fonctionnement restent inchangées.

Le Conseil Municipal devra :

- accepter l’ouverture du centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires 2022/2023 sauf pendant les vacances de Noël situé à l’école des Rosiers à Livarot ;
- créer un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l’échelle 3 du grade d’adjoint d’animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 19 Octobre 2022 ;
- créer sept emplois saisonniers d’animateurs contractuels (en fonction du nombre d’enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l’échelle 3 du grade d’adjoint d’animation en fonction des heures réalisées à compter du 19 Octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **ACCEPTE** l’ouverture du centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires 2022/2023 sauf pendant les vacances de Noël situé à l’école des Rosiers à Livarot ;
- **DÉCIDE** de créer un emploi saisonnier de directeur contractuel rémunéré sur la base du 5^{ème} échelon de l’échelle 3 du grade d’adjoint d’animation en fonction des heures réalisées et, ce, à compter du 19 Octobre 2022 ;
- **DÉCIDE** de créer sept emplois saisonniers d’animateurs contractuels (en fonction du nombre d’enfants inscrits), titulaires du BAFA ou en préparation du BAFA, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l’échelle 3 du grade d’adjoint d’animation en fonction des heures réalisées à compter du 19 Octobre 2022.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 10 octobre 2022.



Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d’Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20221010-2022-10-26-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2022